

RAPPORT D'ACTIVITÉS TRIMESTRIEL

Pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023

Ce document présente un aperçu du quatrième trimestre d'exploitation du programme Sport Sans Abus et de ses diverses composantes, dont les principales activités et statistiques disponibles du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS).

APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

- Signature d'ententes de service avec **13** nouveaux organismes de sport financés par le gouvernement fédéral (totalisant **86**¹ au 30 juin 2023)
- Publication de la version annotée 1.0 du CCUMS
- Accréditation de deux programmes d'éducation par le biais du premier cycle d'évaluation du Programme d'accréditation en éducation Sport Sans Abus :
 - Centre canadien de protection de l'enfance – *Priorité jeunesse pour entraîneurs*
 - Association canadienne des entraîneurs – *Formation sur la sécurité dans le sport*
- Lancement du Répertoire de programmes d'éducation Sport Sans Abus
- Lancement du portail des signataires de Sport Sans Abus
- Présentation de la troisième séance d'information pour les signataires de Sport Sans Abus
- Création du groupe de travail chargé de la mise à jour des politiques Sport Sans Abus
- Présentation de **quatre** séances d'information Sport Sans Abus
- Lancement et finalisation de l'appel d'offres relatif au cadre d'excellence organisationnelle de Sport Sans Abus

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DU BCIS

- **164** demandes de renseignements concernant le sport sécuritaire reçues par la Ligne d'assistance du sport canadien
- **97** plaintes² de plus reçues par le BCIS
- **35 %** (34 de 97) de ces plaintes/signalements sous l'autorité et la juridiction du BCIS³; **9** de 97 en attente de détermination
- **41 %** (22 de 54) des plaintes/signalements hors de la juridiction ont été orientés vers un autre mécanisme ou une autre option de signalement pour le sport sécuritaire
- **12** plaintes actives (**11** additionnelles ce trimestre) assujetties à des mesures provisoires en date du 30 juin 2023
- **Quatre** évaluations du milieu sportif en détermination de la portée ou stade subséquent au 30 juin 2023

Date du rapport:
31 juillet 2023

Prochain rapport:
Automne 2023

¹ Le 3^e rapport trimestriel de Sport Sans Abus a été publié le 17 avril 2023 et a quantifié un total de 75 signataires du programme. Ce total comprenait deux signataires qui ont signé après le 31 mars 2023.

² Pour simplifier, ce terme fait référence à la plainte/ au signalement, tels qu'ils sont définis sur le site Internet du BCIS.

³ Absence de juridiction : 54 sur 97 pour les raisons suivantes : (i) l'organisme nommé est un signataire du programme Sport Sans Abus, mais l'intimé n'est pas un participant sous l'autorité d'un signataire (p. ex., participant au niveau d'un club seulement); (ii) l'organisme n'est pas un signataire; (iii) la plainte n'est pas liée au CCUMS; ou (iv) la plainte ou le signalement contenait des renseignements insuffisants pour aller de l'avant (p. ex., aucun intimé identifié) et aucune méthode de communication avec le déclarant n'a été fournie pour obtenir des renseignements nécessaires.